

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le sixième jour de février deux mille dix-sept à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la deuxième assemblée ordinaire de la cent cinquante-neuvième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Filion, conseillère

Quelques citoyens y assistent.

Ouverture de l'assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville.

17-02-22 - Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17-02-23 - Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 3 janvier 2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 3 janvier 2017, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu de l’adopter tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions

Demande d’une citoyenne, eu égard au respect de la réglementation sur le zonage, particulièrement en ce qui concerne l’usage «terrain de camping».

Maire – aqueduc (Richard Belleville)

Dépôt de deux rapports (décembre 2016 et janvier 2017) : 2 883g/jour et 3 038g/jour.

Réseau routier (Steve Isabelle)

Rien à signaler

Développement local, régional et touristique (Clément Roy)

Rencontre du comité des Trois Villages : discussions sur la publicité touristique régionale et locale. Participation à la soirée raquette aux flambeaux : un franc succès. À refaire.

Loisirs et familles (Sonia Côté)

Absente

Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rencontre du CCU pour une demande d'un PPCMOI; dépôt du procès-verbal aux élus et recommandation au conseil

Environnement et culture (Isabelle Filion)

Rien à signaler

17-02-24 - Programme «Changez d'air»

Attendu que la MRC de Coaticook a adhéré au programme «Changez d'air» et que les municipalités sont invitées à y participer, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu de verser un montant de 150\$ si un citoyen de notre municipalité est accepté suite à une demande de participation au programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-25 - Participation à un souper bénéfice (semaine WIXX)

Attendu que nos jeunes étudiants du primaire peuvent s'inscrire gratuitement à la semaine WIXX dans le cadre de la relâche scolaire organisée par la Municipalité de Saint-Malo, il est résolu de déléguer la conseillère Sonia Côté au souper bénéfice et de faire l'achat de deux billets au coût de 40\$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-26 - Correspondance aux archives

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Linda McDuff et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1 - MTQ Programme entretien du réseau routier
- 2 - MAMOT Versement TECQ 2014-2018
- 3- MAMOT Suivi Pont Narcisse-Beloin
- 4- CPTAQ Dossiers (3)
- 5- DGEQ Élections 2017
- 6 - MRC Avis publics
- 7 – MMQ Ristourne 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notes et questions diverses

Rien à signaler

17-02-27 - Rapport financier au 31 janvier 2017

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 31 janvier 2017, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus de janvier	52 951,30\$	
Déboursés de janvier	35 858,49	
TPS à recevoir	1 258,31	
TVQ à recevoir	1 255,22	
Chèques en circulation	2 240,41	
Solde à la caisse	147 552,62\$	12 914,11\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-28 - Présentation des comptes au 6 février 2017

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 6 février 2017, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Clément Roy et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Comptes à payer au 31 décembre 2016

Monty Sylvestre inc.	426,33\$
Lise Got	350,73
MRC de Coaticook	342,80
<hr/>	
Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,30\$
Petite caisse	67,80
Visa Desjardins	226,32
EXP.	900,25
Groupe HBG	4 535,76
Ressourcerie des Frontières	550,47
Société mutuelle de prévention inc.	287,44
ADMQ	511,64
Groupe Environex	135,67
9042-6909 Québec inc.	77,21
Groupe Ultima	14 323,00
CRSBPE	1 257,49
Régie des déchets	744,60
Multicopie Estrie	97,73
RCGT	6 818,02
Corporation touristique de Coaticook	331,69
Communication-Jeunesse	9,57
Chambre de commerce de la région de Coaticook	60,00
Danielle Langlais	50,00
Jean Massé	41,57
Maryse Audet	364,00
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette	850,00

Guylaine Robitaille	120,00
Impressions GB inc.	274,08
Sonia Côté	122,91
Visa Desjardins	217,83
Yves Vachon	1 980,46
Multicopie Estrie	77,03
Bell	101,52
Hydro-Québec	156,81
MRC de Coaticook	17 469,00

Délégation – Total : 4 824,86\$ (janvier 2017)

Diane Lauzon Rioux	1 406,52\$
Alain Lampron	647,30
Bell Mobilité	17,13
Bell	101,29
Axion	105,52
Postes Canada	300,00
Régie des déchets	528,87
Hydro-Québec	156,81
Hydro-Québec	705,66
Échange US	43,26
Receveur général du Canada	812,50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-29 - En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Sur proposition du conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Linda McDuff, il est résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 261-17 intitulé : «Projet de règlement numéro 261-17 modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin de modifier la définition et la description de l'usage «résidence de tourisme». Ce règlement a pour objet de modifier l'actuel règlement de zonage de la Municipalité. Veuillez noter que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 février 2017 à 18 h 45 à la bibliothèque municipale sise au 15, rue de l'Église, à East Hereford. Aucune présence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-30 - PPCMOI 02-16 - Demande d'exploitation d'une résidence de tourisme (lot 5 486 479)

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), règlement numéro 204-09 et modifié par le règlement numéro 240-14 afin d'y ajouter les zones de type «R» ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables, a été déposé le 20 octobre 2016 ;

ATTENDU que l'immeuble qui fait l'objet de la demande sis au 5, rue Saint-Henri East Hereford, lot 5 486 479, est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans la zone R-3, tel que décrit au règlement de zonage 195-08 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et qu'il recommande au conseil son approbation ;

ATTENDU QUE l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de l'architecture et de l'aménagement des lieux ne pose aucune contrainte par rapport à l'état actuel des lieux ainsi qu'au voisinage ;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 mars 2016 à 18h45 à la bibliothèque municipale ;

En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, il est résolu :

D'ACCORDER, en vertu du *Règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et modifié par le règlement numéro 240-14*, la demande d'autorisation d'un projet particulier tel que déposé et de permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme au 5, rue Saint-Henri East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-31 – Demande au Fonds des legs (Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette adressera, au nom des Trois Villages, une demande d'aide financière au Fonds des legs du gouvernement fédéral;

ATTENDU que le ministère du Patrimoine canadien a diverses exigences, entre autres, une preuve de propriété ainsi que l'engagement de notre municipalité à contribuer pour un montant de 5 000\$;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des vérifications auprès de la firme d'arpenteurs-géomètres Jacques Blanchard de Sherbrooke, cette dernière ayant été mandatée pour la réalisation du cadastre rénové de notre municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la voirie*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 1993, la municipalité est propriétaire de tous les chemins et de toutes les rues sur son territoire, incluant ceux dont la gestion incombe au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la halte routière longeant la Route 253 et la rue Principale est inclut dans ce titre de propriété (lots 5 487 485 et 5 486 507);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu d'informer le ministère du Patrimoine canadien de notre titre de propriété, de l'engagement à participer financièrement pour un montant de 5 000\$ et d'entretenir lesdites infrastructures pour une période de dix (10) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-32 - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2017-2018

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à présenter une demande au programme

PAFLPH et à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents à ce programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-33 – Reddition de comptes 2016 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 45 396\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU que les compensations versées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu que la Municipalité d'East Hereford informe le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-34 – Plaisirs d'hiver (Randonnée en raquette aux flambeaux)

Proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'entériner les dépenses de l'activité «Plaisirs d'hiver» au montant de 450\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-35 - Délégation au Souper du maire de Coaticook

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu de déléguer le maire Richard Belleville au souper du maire de Coaticook organisé par la Chambre de commerce régionale. Le coût est de 60\$ et la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-36 - Pour un Québec en santé!

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc...;

Il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Steve Isabelle et résolu

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, au député de notre circonscription et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-37 - Semaine de l'action bénévole

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de verser un don de 50,00\$ au Centre d'action bénévole de la région de Coaticook pour l'organisation de la soirée des bénévoles qui se tiendra en avril prochain. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-38 – Services professionnels en sécurité civile

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu de retenir les services de M. Raymond Gagné de Sherbrooke comme conseiller en sécurité civile, responsable de la mise-à-jour, tant du Plan de sécurité civile intermunicipal que du Plan d'urgence de mont Hereford. La dépense maximale pour ces deux contrats est de 3 200\$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-39 – Assurances 2017

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu d'accepter la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec, eu égard au renouvellement des assurances 2017 de la municipalité. Le coût est de 14 323,00\$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-40 - Règlement numéro 260-17

Ayant tous pris connaissance du règlement numéro 260-17 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'East Hereford, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu de l'adopter. Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-41 - Entente RIRL 2016-30

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu d'autoriser le maire Richard Belleville à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le dossier RIRL 2016-308 pour la réalisation des plans et devis d'une partie de la rue de l'Église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-02-42 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit levée à 20h46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
